

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 41 (1900), p. 77-80

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1900__41__77_0

© Société de statistique de Paris, 1900, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1900.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1900.

SOMMAIRE. — Lecture du procès-verbal du 17 janvier 1900 — Adoption après rectification. — Nécrologie : M. le comte Rochaid — Présentation d'ouvrages : M. Thery, le Secrétaire général. — (Exposition universelle de 1900) Invitation aux membres de prendre part à l'Exposition de la Société. — Avis au sujet de la participation des membres à divers Congrès. — Communication de M. Lucien March sur les mouvements de la population autrichienne; discussion : MM Limousin, Théry, Neymarck, D^r Papillon, Coste et Levasseur. — Communication de M. Pierre des Essars sur le stock de l'or en Russie.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Levasseur.

A l'occasion du procès-verbal de la séance du 17 janvier 1900, M. Lucien MARCH demande la parole au nom de M. Fontaine, pour faire une rectification audit procès-verbal et en même temps une réponse aux observations de M. Turquan, et lit la note suivante :

« Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 1900, dans sa concision nécessaire, me prête l'argumentation suivante (numéro de février 1900, page 45) :

« L'excès des décès masculins sur les décès féminins, s'il se produisait dans un pays fermé, aurait pour conséquence nécessaire un changement de composition de la population, et le nombre des femmes arriverait à dépasser de beaucoup celui des hommes. »

Ce serait là une assertion inexacte. Elle ne tient point compte de l'excès des naissances masculines sur les naissances féminines. Ce que j'ai dit est autre, et j'en retrouve l'expression officielle dans le texte de mon rapport au Ministre du commerce, cité par M. Turquan à la page suivante (page 46 du Journal de notre société) :

« Les décès masculins l'emportent annuellement sur les décès féminins d'une quantité notablement supérieure à l'excédent des naissances masculines sur les naissances féminines. C'est le résultat d'une immigration étrangère importante et plus riche en hommes qu'en femmes. »

Chose étrange, M. Turquan, qui a le texte sous les yeux, fait, comme le procès-verbal, abstraction de ce qui a trait aux naissances. Et ainsi, il nous présente des

chiffres fort intéressants, mais qui n'ont pas rapport à la proposition énoncée. Il semble croire que l'on a attribué à l'afflux de population étrangère le fait qu'il y ait un excédent des décès masculins sur les décès féminins, alors qu'il suffit pour motiver l'existence d'un tel excédent de la différence bien connue entre les naissances masculines et les naissances féminines. Il semble n'avoir pas prêté toute son attention à ce fait, que c'est du *montant* de cet excédent que je m'étonnais et non de son existence. Je cherchais pourquoi il était *différent* du montant de l'excédent des naissances masculines sur les naissances féminines.

Je précise. Pour les dix années 1889-1898, l'écart entre les naissances masculines et les féminines est, année moyenne, 18 000 unités; pour les mêmes années, l'écart entre les décès masculins et les décès féminins est de 31 000 unités. Et je me demandais si cet écart modifiait peu à peu le rapport du nombre des hommes et des femmes dans la population française, et s'il provenait ou d'une émigration plus riche en femmes qu'en hommes, ou d'une immigration plus riche en hommes qu'en femmes. Et de ces trois explications, je signalais la troisième comme la plus importante *de beaucoup* et la plus caractéristique.

A ma thèse, et dès ses premiers chiffres, M. Turquan vient donner une intéressante confirmation. Voici ses chiffres :

Décès pendant la période 1888-1892 :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Français.	2 155 674	2 015 588
Total des étrangers . . .	52 862	37 951

C'est-à-dire :

Français. . . .	1 069 décès masculins pour 1 000 décès féminins.
Étrangers . . .	1 393 — 1 000 —

Ainsi donc, dans la population étrangère, le nombre des décès masculins l'emporte sur celui des décès féminins considérablement plus que dans la population française. Cette constatation est tout à l'avantage de ma thèse.

Certes, comme M. Bertillon, je n'ai qu'une confiance médiocre dans l'exactitude des statistiques en ce qui concerne la nationalité des décédés. Mais comme il n'y a pas lieu de supposer que les très fréquentes omissions ou erreurs de déclaration s'appliquent à un sexe plutôt qu'à l'autre, je constate l'appui que les premiers chiffres de M. Turquan, dans la mesure où l'on peut s'appuyer sur eux, viennent apporter à mon argumentation. »

A la suite de cette lecture, le procès-verbal est adopté.

M. le PRÉSIDENT annonce le décès de M. le comte Rochaid qui appartenait à la Société depuis 1897. Membre assidu à nos séances, il s'était fait surtout connaître au dehors par des travaux remarquables sur les questions financières et en particulier sur les questions monétaires.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL énumère les ouvrages suivants offerts à la Société par leurs auteurs : les *Races de l'Europe (indice céphalique)*, par M. J. Denicker ; *La population autrichienne*, par M. Rauchberg ; *Travail intellectuel et travail manuel*, par M. Vauthier ; *Les assurances sociales (chômage)*, par M. G. Hamon ; *Encore l'obsession fiscale*, par M. A. Neymarck. Voir pour les documents officiels p. 111.

M. THÉRY dépose sur le bureau, au nom de M. André Barthe, correspondant de l'*Économiste européen* à Madrid, un mémoire sur *l'influence des développements des transports terrestres et maritimes sur les marchés et sur la baisse des prix*, etc. M. Théry, en faisant cette présentation, l'accompagne des explications suivantes :

L'Académie des sciences morales et politiques de Madrid a mis au concours, en 1897, le sujet suivant :

« Influence du développement des transports terrestres et maritimes sur les marchés et sur la baisse des prix. Rapports de ce développement avec la libre concurrence entre pays de diverse organisation économique et fiscale, en prenant pour exemple ce qui se passe en Espagne. »

Le prix de l'Académie a été décerné au mémoire de M. André Barthe.

Ce mémoire est une excellente étude de statistique comparée. Il expose d'abord les transformations subies par les moyens de transports terrestres et maritimes depuis l'application de la vapeur et montre les conséquences de ces transformations pour le coût et la rapidité du convoi des marchandises et pour la formation des courants commerciaux.

Il s'efforce ensuite d'étudier le développement de la production et du commerce, développement qu'il attribue surtout aux facilités données par les moyens de transports à l'émigration et à l'exploitation de nouveaux territoires; il étudie tour à tour l'augmentation de la production agricole et industrielle du monde, production du blé, du sucre, de la laine, de la houille, etc., il montre le développement du commerce des divers pays concordant avec le développement de leur marine marchande; il examine enfin la concurrence que, grâce aux moyens de transports, les diverses nations se font entre elles.

La troisième partie du mémoire est consacrée à l'étude de la baisse des prix. M. André Barthe fait un rapprochement entre cette baisse et celle des prix des transports; il en conclut que la diminution de ces derniers prix a une part prépondérante dans la diminution des cours de vente des marchandises, diminution qu'il attribue aussi à l'augmentation de la production.

Les statistiques fournies sur la baisse des prix dans différents pays, notamment en Espagne, sont intéressantes à consulter.

M. le PRÉSIDENT rend compte des préparatifs de la Société en vue de l'Exposition et invite les membres qui désireraient exposer (en dehors des graphiques en préparation) des brochures ou des volumes, à en informer le Secrétaire général. Ces documents doivent lui être envoyés avant le 13 mars prochain. Certains Congrès se rattachant à la statistique se tiendront pendant l'Exposition. La Société ne peut y prendre part en tant que société, mais chacun de ses membres est invité à y participer. S'adresser à M. le Secrétaire général pour connaître les conditions de participation à ces Congrès et le programme des questions qui y seront traitées.

La parole est donnée à M. Lucien MARCH, sur la population de l'Autriche. (Voir cette communication plus loin, page 91.)

La communication de M. March donne lieu à un échange d'observations.

M. LIMOUSIN demande si l'Autriche a dressé une statistique par profession des parents, des enfants nés avant neuf mois de mariage. M. March répond négativement. M. Levasseur dit que dans certains pays, notamment au Chili, les mariages jadis n'étaient célébrés que lorsque la future épouse avait eu des enfants ou tout au moins lorsqu'elle était enceinte; cette coutume était absolument entrée dans les mœurs.

M. THÉRY dit qu'en Espagne on observe des faits semblables.

M. le D^r PAPILLON a été surpris de la forte natalité illégitime que l'on rencontre chez les israélites autrichiens.

M. MARCH répond que les israélites sont confinés en Galicie et dans la Bukowine, qu'ils y sont en grand nombre et fort misérables et que l'état économique explique le fait signalé.

M. NEYMARCK ne croit pas l'explication suffisante. Les israélites fort attachés à leur religion se marient religieusement et se croient légitimement mariés bien que le mariage n'ait pas été célébré devant l'autorité civile; il en résulte que les enfants nés de pareilles unions sont réputés illégitimes.

M. LIMOUSIN ne partage pas l'opinion de M. Neymarck. Lorsque naît un enfant naturel, l'état civil ne connaît que la mère et, dans le cas d'un mariage simplement religieux, le père serait déclaré.

MM. NEYMARCK et le D^r PAPILLON reviennent sur la question de la natalité et de

la nuptialité dans les différentes catégories sociales et demandent à ce sujet quelques explications.

M. MARCH répond que la natalité et la nuptialité dépendent à son avis des conditions économiques.

M. le PRÉSIDENT fait remarquer que cette question n'est pas à l'ordre du jour mais qu'elle pourra faire l'objet d'une discussion dans la prochaine séance.

M. COSTE demande si on a pu se rendre compte des frais occasionnés par la centralisation de la statistique et par le dépouillement à la machine.

M. MARCH dit que le bilan n'a pas été établi, mais que les frais sont probablement moindres que dans le dépouillement à la main. Ce qui est certain, c'est qu'on a gagné beaucoup de temps.

M. le PRÉSIDENT ajoute qu'en France la centralisation de la statistique et l'emploi des machines occasionneraient à l'Etat une augmentation de dépenses, car la statistique dans les communes et dans les départements entraîne certains frais, mais qu'à ne considérer que l'ensemble de la dépense totale, l'emploi de la machine est certainement avantageux.

M. le Président remercie M. March de sa communication qui a été suivie avec beaucoup d'intérêt et donne la parole à M. Pierre des Essars sur le *Stock d'or de la Russie*.

L'heure avancée ne permettant pas d'entamer une discussion sur cette communication, qui paraîtra dans un prochain numéro, l'ordre du jour de la prochaine séance du 21 mars est fixé comme suit :

1° Discussion des rapports que la statistique peut établir entre la natalité et l'état économique d'un pays;

2° Les émissions et remboursements en 1899 des obligations de chemins de fer, par M. A. Neymarck ;

3° Les finances de la ville de Paris de 1789 à 1900, par M. Cadoux.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
E. FLÉCHEY.

Le Président,
E. LEVASSEUR.
